

Déclaration du SE-UNSA à la CAPD du jeudi 6 juillet 2017

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Comme chaque année, le SE-Unsa tient à féliciter les personnels de la Division du personnel pour la qualité du travail réalisé et la transmission des documents lors des opérations de cette seconde phase du mouvement des professeurs des écoles et des instituteurs.

L'examen des demandes d'ineat-exeat est à l'ordre du jour de la réunion de cette CAPD. D'après les documents que vous nous avez communiqués, ce sont 21 collègues qui vont pouvoir intégrer notre département à la rentrée, dont 15 provenant de l'Oise. Sachant que près de 200 professeurs des écoles de ce même département avaient demandé notre département lors de la phase des permutations informatisées, l'accueil de ces 15 enseignants constitue pour eux une chance inespérée.

Autre sujet à l'ordre du jour, la liste d'aptitude pour l'accès des instituteurs au corps des professeurs des écoles. Pour le SE-Unsa, chaque instituteur demandant son inscription sur cette liste doit pouvoir en bénéficier alors que leur nombre dans notre département est aujourd'hui réduit à peau de chagrin. D'après les documents que vous nous avez communiqués, vous avez enregistré cette année huit demandes de cette nature alors que le contingent départemental octroyé par le ministère était, à notre connaissance, de cinq entrées possibles. Dans l'intervalle, nous avons appris que seuls deux instituteurs de l'Oise y avaient accédé alors que neuf inscriptions étaient possibles dans ce département. A la lumière de ces données, et sachant qu'il est possible de procéder à des transferts d'emplois au sein d'une même académie, nous vous demandons de procéder à l'intégration de l'intégralité des instituteurs du département en ayant fait la demande par cette voie.

Concernant le mouvement, le SE-Unsa tient à dénoncer certaines pratiques pouvant laisser penser que quelques collègues pourraient bénéficier d'un traitement particulier en amont de la réunion de cette CAPD. Ainsi, certains candidats à des postes de conseillers pédagogiques semblent avoir été particulièrement bien orientés afin d'émettre leurs vœux sur des supports pour lesquels ils n'avaient pas envisagé de





candidater au départ. De même, les IEN n'ont semble-t-il pas été systématiquement avertis, contrairement à ce que prévoit la circulaire, des candidatures sur des postes à profil implantés dans leur circonscription. Tant et si bien qu'ils ont pu être parfois amenés à communiquer des informations erronées à certains enseignants. Le SE-Unsa met à nouveau en garde l'ensemble des membres de cette commission quant à la communication d'informations sur le mouvement avant la tenue de la CAPD. De nombreux collègues prennent ainsi prématurément contact avec les écoles, parfois sur la base de projets d'affectation inexacts, semant ainsi le trouble au sein de certaines écoles.

A l'occasion des dernières réunions du CTSD et du CDEN, l'UNSA Education vous a signalé son inquiétude quant aux effectifs de certaines écoles en REP+, dans lesquelles la mise en place des classes de CP à 12 élèves mettra particulièrement en évidence les difficultés. Ainsi, lors du CDEN d'hier, vous avez dit mettre en vigilance les écoles Condorcet et Edmond Rostand. Le SE-Unsa exige à nouveau la mise à disposition immédiate de moyens supplémentaires dans ces écoles afin qu'à la rentrée prochaine les élèves non inscrits en CP n'aient pas le sentiment d'être sacrifiés au profit de leurs plus jeunes camarades et puissent également bénéficier de conditions d'apprentissage en conformité avec nos mandats syndicaux, à savoir dans des classes comportant 20 élèves au maximum en REP+. Le SE-Unsa souhaite également que le dispositif « Plus de maîtres que de classes » puisse perdurer dans les écoles qui le souhaitent, y compris en REP+. Alors que Monsieur Blanquer déclare publiquement vouloir comparer les deux dispositifs afin de les évaluer, l'empressement dans notre département à dédoubler dès la rentrée toutes les classes de CP en REP+ nous parait étrange, sauf à travestir volontairement la parole du Ministre.

L'autre sujet d'actualité, en cette fin d'année, est évidemment la possibilité de dérogation offerte aux communes pour revenir à une organisation de la semaine scolaire sur 4 journées de classe de 6 heures. D'après les premiers retours que nous avons, il y a fort à parier que cette dérogation devienne la norme dans notre département, exceptions faites des communes d'Abbeville et d'Amiens. D'ores et déjà de nombreuses questions se posent en ce qui concerne la gestion des personnels à la rentrée prochaine, à l'aune de ces évolutions. Aussi, le SE-Unsa vous demande, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de bien vouloir répondre à celles-ci. Savez-vous d'ores et déjà si les répercussions, notamment sur les postes fractionnés, seront importantes? Comment les titulaires remplaçants seront-ils appelés à fonctionner, notamment dans le cas où ils sont rattachés à une école fonctionnant sur 4 jours ?

La mise en œuvre aux forceps des annonces ministérielles nous annonce donc de nombreux couacs à la rentrée. Le ministère ayant tout prévu, voilà donc les équipes des écoles et établissements tout dernièrement incitées à organiser une activité musicale le jour de la rentrée. Le SE-Unsa rappelle que la rentrée est un moment bien particulier déjà largement préparé à quelques jours de la sortie. Pour le SE-Unsa, cette nouvelle idée ministérielle doit bien être une proposition qui ne saurait se transformer en injonction. Construire une École de la confiance pour créer un climat suscitant le plaisir d'apprendre





est un objectif permanent des enseignants. Pour l'atteindre, ils opèrent des choix professionnels pour que le jour de la rentrée donne le « LA » le plus juste possible de l'année scolaire.

Pour conclure, le SE-Unsa tient à relayer le désarroi de nombreux enseignants particulièrement en difficulté avec le LSU. Outre que celui-ci a subi de nombreuses mises à jour les mercredis après-midi, interdisant ainsi aux professeurs des écoles l'accès à cette interface pendant la seule demi-journée libérée qui leur est commune sur une semaine ouvrée, il s'avère que certaines réponses reçues par le biais de la plateforme d'assistance académique achèvent de les convaincre d'essayer de s'approprier pleinement cet outil. Nous ne pouvons ainsi nous empêcher de partager l'une de celles-ci avec l'ensemble des membres de cette commission. Il s'agit bien sûr d'une réponse automatisée à la demande formulée par l'enseignante. « Nous pouvons apporter la réponse suivante : 210622 Sesame, le problème sera corrigé avec la version LSU 17.3.0 fin août ». Une fois de plus, un outil a été mis à disposition des enseignants avec injonction pour ceux-ci de l'utiliser alors même, et on le voit bien, qu'il n'est ni finalisé, ni fiabilisé. Le tout sans formation digne de ce nom, bien sûr. Imagine-t-on une entreprise utiliser un nouveau logiciel sans former ses personnels au préalable? Le SE-Unsa soutiendra tous les collègues qui se verraient reprocher de ne pas être encore parvenus à utiliser le LSU en cette fin d'année scolaire.



